DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L’OBSERVATEUR IP JUSTICE

Chers membres du CDIP,

La déclaration suivante émane de l’observateur IP Justice :

IP Justice invite instamment l’OMPI à fournir des ressources plus faciles à comprendre pour identifier les inventions disponibles qui se trouvent dans le domaine public. Pour que le public ait un meilleur accès aux inventions relevant du domaine public, il doit savoir quelles inventions sont tombées dans le domaine public.

Il y a une fracture numérique importante et un profond fossé technologique entre les pays riches et les pays en développement. De nombreux pays en développement ne disposent pas du Wi-Fi ou des appareils numériques nécessaires à l’enseignement et aux cours. De nombreux pays dominants ont un monopole sur les principaux actifs de propriété intellectuelle. Aujourd’hui particulièrement, dans un contexte de pandémie, la dépendance à l’égard de l’Internet et de la technologie pour les activités quotidiennes rend cette inégalité encore plus criante. La politique en matière de développement doit donc être intégrée à la protection de la propriété intellectuelle.

Cette année, le comité se concentre notamment sur l’innovation dans les technologies vertes au service du développement durable et sur l’identification et l’utilisation des inventions relevant du domaine public. IP Justice souhaite formuler des observations sur les thèmes suivants : l’équité en matière d’énergie verte et la mise à disposition des données de formation pour faciliter l’utilisation de l’intelligence artificielle dans les pays en développement.

Actuellement, il y a un déséquilibre marqué en ce qui concerne les technologies au service du développement durable qui sont disponibles dans les pays à faible revenu et les pays en développement. Or, ces pays sont les plus vulnérables au changement climatique. De nombreuses grandes entreprises du secteur des énergies renouvelables n’effectuent pas de transferts de technologie vers les pays du Sud. Réserver le développement durable aux seuls pays riches sera contraire à l’objectif du développement vert. Sans une adoption à l’échelle mondiale, un avenir vert et durable ne sera pas possible.

Nous espérons que les pays en développement auront également accès à des données de formation sur le développement de l’intelligence artificielle. De nombreux contenus protégés par le droit d’auteur, des marques et des brevets ne sont pas disponibles actuellement pour construire des modèles d’intelligence artificielle pour les pays en développement afin d’améliorer les diagnostics médicaux, la cartographie des feux de forêt, la conservation des aliments, etc. Ces pays en développement ont davantage besoin de données disponibles pour une automatisation innovante que de nombreux pays développés. L’identification et l’utilisation des inventions relevant du domaine public ont un rôle essentiel à jouer dans la mise à disposition de contenus pour la formation à l’intelligence artificielle qui sauve des vies dans les pays en développement et les pays à faible revenu.

La technologie ne doit oublier personne.

Respectueusement,

Angel Jingwei Li

Stagiaire au service juridique d’IP Justice

25 novembre 2021

**Angel Jingwei Li**

angeljingwei@gmail.com

415-909-0335